



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

*46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55*

DECLARATION LIMINAIRE

ASSEMBLEE PLENIERE CCFP 24 NOVEMBRE 2020

Madame la Ministre,

Le projet de texte qui nous est soumis vient au gré d'une actualité dramatique.

Il nous paraît évidemment nécessaire que le gouvernement réaffirme et renforce les dispositifs de protection fonctionnelle. C'est l'objet de cette réécriture de l'article.

Toutefois, Force Ouvrière reste en attente de signes forts pour protéger les agents. Il en va tout particulièrement du dépôt de plainte. Vous avez évoqué la protection fonctionnelle à titre conservatoire.

Les menaces, les agressions dont font l'objet nos collègues dépassent bien souvent les possibilités de résolution de l'employeur public. Elles relèvent d'infractions ou de délits dont les forces de sécurité publiques et le ministère public ont à connaître. Sortir du « pas de vagues » est une chose, s'engager clairement et franchement dans la protection de l'agent – une autre –

La casuistique des situations s'avère risquée. Et nous ne pouvons plus prendre de risque. L'hésitation met en danger les agents.

Mieux vaut un classement sans suite, un détachement du service que le pire. Cela vaut tant au bénéfice des personnes que de l'institution.

Nous appelons donc, Madame la Ministre, à sortir des déclarations politiciennes et des rustines sur les textes existants pour un examen sans fard et une véritable amélioration de la protection fonctionnelle dans la fonction Publique.

Paris, le 24 novembre 2020